



Réunion des Entraîneurs et Chorégraphes

Paris, le 11 Octobre 2008



Synthèse des discussions et des orientations prises

Présents : Patrick Capmartin, Véronique Capron, Isabelle Cousin, Géraldine Inghelaere, Rodolphe Maréchal, Olivier Motte, Cédric Ovide-Etienne, Angélique Pary, Nathalie de Renty, Christine Sabbatini, Cécile Véran

Didier Brus, Jacky Defradat, Bernard Carles, Bernadette Clémente, JC. Berlot.

Excusée : Karine Arribert-Narce

La réunion avait pour objectif de décider de deux évolutions du système de jugement à mettre à l'essai pour la saison 2008 – 2009 :


-  une évolution du système de notation et de comptabilité (passage du 6.0 à une notation sur 10)
-  l'intégration d'un critère de « performance des éléments techniques » pour mieux appréhender le niveau et la prise de risque technique de chaque équipe.

En fonction du bilan que nous réaliserons ensemble à la fin de la saison (aux Championnats de France d'Asnières), ces évolutions seront débattues à l'Assemblée Générale 2009 pour faire évoluer nos Règlements. Le lien avec l'international sera assuré en parallèle.

D'autres évolutions sont à prévoir (par exemple sur les règles concernant les costumes prescrits pour l'exercice chorégraphique, ou le temps alloué pour la mise en place de chaque équipe). Elles seront préparées lors d'un séminaire général entre chorégraphes, entraîneurs et juges.

- B. Carles veille à ce qu'un tel séminaire soit organisé chaque saison. Notre discipline reste particulièrement subjective, et la qualité de son évaluation est conditionnée par le langage commun que nous développons entre chorégraphes, juges et entraîneurs.

1. Evolution du système de Notation et de Comptabilité

-  Le nouveau système proposé par le Pôle de Réflexion qu'anime Didier Brus, est validé. Il vise à dépasser le système du 6.0, qui a atteint ses limites (opacité des résultats, amalgame des critères dans un classement, écarts de notation entre juges ...). Alors que la culture du Patinage a sensiblement évolué avec le passage au NJS (Nouveau Système de Jugement ISU). Ce travail s'est appuyé largement sur les réflexions et les tests déjà menés les saisons précédentes, en particulier ceux de Francis Mouque, qui avaient conduit à des résultats très satisfaisants.

 Il introduit les évolutions suivantes :


- Chaque juge attribue une note sur chacun des 9 critères du Ballet présenté (cf. chapitre 2 ci-dessous). Le juge note sur 10, avec incréments de 0.50.
- La notation n'est plus relative (il ne s'agit plus pour chaque juge de « classer » les équipes), mais absolue (le juge se focalise sur la qualité de l'œuvre présentée, sur chacun des critères)
- Il dispose pour cela d'une fiche par équipe, sur laquelle il peut porter ses commentaires et annotations sur chaque critère. Il classe la feuille après le passage de chaque équipe.
- Le juge et le juge arbitre peuvent décider de « Réductions », comme cela se pratique également dans les autres disciplines, par exemple en cas de chutes ou de non conformités (temps, décors, ...). Ces réductions sont prédéfinies.
- Chaque équipe est ainsi notée sur 40 pour l'exercice chorégraphique (8 critères x 10 points, avec un coefficient de 0,5), et sur 80 pour le ballet (9 critères x 10 points, avec un coefficient de 8/9), soit un total général maximum de 120 points.
- Un système informatique inspiré du NJS ISU fait l'addition sur l'ensemble des juges. Le nombre de points total et le classement provisoire de l'équipe qui vient de patiner peuvent ainsi être annoncés au public directement avant le passage de l'équipe suivante, comme cela se pratique désormais dans toutes les compétitions de Patinage, de Danse et de Synchro.


 Il est mis en place à l'essai sur la saison 2008-2009, pour validation à l'AG de Marseille en Juin 2009

 D. Brus met le règlement à jour en fonction des propositions validées en séance

 B. Carles et B. Clément diffuseront le règlement mis à jour et le chargeront sur le site. Ils informeront par courrier les Présidents, Chorégraphes, Entraîneurs et Juges des dispositions prises

 Chaque entraîneur / chorégraphe présent à la réunion porte le message à son club en parallèle






 B. Carles organise une formation des juges au nouveau système, en particulier pour assurer la maîtrise par chacun de l'ensemble de l'échelle de notation sur chacun des 9 critères

 B. Carles organise un point « bilan » rapide à la fin de chaque compétition, pour rectifier rapidement les « couacs » éventuels liés à la mise en place de ce nouveau système.

2. Evolution Appréciation du niveau technique de chaque équipe

Cette évolution vise à mieux reconnaître la difficulté des éléments techniques (Patinage ou Danse) du ballet présenté, et la prise de risque technique de chaque équipe. Elle encouragera aussi les équipes et les patineurs à améliorer leur niveau de Patinage et de Danse.

Elle préserve l'esprit du Ballet :

-  « **Codifier sans enfermer** » : le passage à une cotation analytique du contenu du Ballet menacerait de conduire les équipes à se focaliser sur les éléments techniques au détriment de la lisibilité de leur ballet, de brider la créativité des chorégraphes et d'uniformiser les programmes, comme on le voit en Patinage, en Danse ou en Synchro.
-  La quantification trop précise d'éléments de Patinage ou de Danse exigerait en outre la présence de spécialistes techniques dans nos jurys, ce qui n'est pas envisageable.
-  Insister sur la pertinence (« congruence ») entre éléments techniques et sens du Ballet.
-  Permettre de valoriser aussi bien les éléments techniques de Danse que d'Artistique, qui enrichissent le Ballet
-  L'évolution suivante est validée :
 - Introduction d'un nouveau critère dans la 1^{ère} Note (« Technique de Ballet »), qui devient :
 - Organisation du ballet, traitement de l'espace (*inchangé*)
 - Traitement de la gestuelle, exploitation des possibles du corps (*inchangé*)
 - Qualité des ensembles et des échanges, relations, écoute (*inchangé*)
 - Performance des éléments techniques, en cohérence avec le sens du Ballet (**nouveau critère**). Ce critère sera évalué en fonction des réalisations d'ensemble des éléments techniques
 - Qualité de glisse (*glisse, carres, puissance, vitesse, ...La 'qualité de glisse' ne reprend qu'une partie du critère 'qualité de patinage' évalué jusqu'ici*).
 - La 2^{nde} Note et ses 4 critères restent inchangés.
 - Définition plus précise du contenu technique attendu et de son mode d'évaluation, intégrée à la grille traditionnelle des Critères de Jugement (cf. document joint). Ce nouveau critère n'est pas codifié (tant de points pour tel élément technique), mais il est néanmoins décrit beaucoup plus finement qu'il ne l'était jusqu'ici.




3. Définition des catégories

La question demeure, surtout pour la catégorie Juniors / Espoirs. Comment faire pour limiter le nombre d'équipes concourant en Juniors, et inciter les très bonnes équipes Juniors à monter en Senior quand elles y ont leur place (d'autant que l'Exercice Chorégraphique est désormais réalisé dans les deux catégories) ?

 **Proposition 1** : couper la catégorie Juniors en deux (de 8 à 12/14 patineurs, et au-delà), avec deux titres décernés

 **Proposition 2** : définir une limite d'âge à la catégorie Juniors (< 17 ans pour 80 % de l'équipe)

 **Proposition 3** : définir une limite d'âge et de niveau :

-  < 14 ans et < PN4 pour 80 % de l'équipe pour les Novices
-  < 17 ans et < PN6 ou Préparatoire pour 80 % de l'équipe pour les Juniors
-  Senior pour le reste

➤ Peut-on imaginer un « **intéressement** » pour les **podiums Senior** ? Aux USA, patiner en Senior constitue un honneur, rester en Junior quand on pourrait « monter » serait spontanément mal vécu par les équipes (on patine en Junior dans le but d'accéder aux Seniors). La perception semble différente en France.

➤ Toutes les bonnes idées restent bienvenues.